



Conseil national de l'ABF La Rochelle – 6 juin 2018

Présents : Xavier Galaup, Anna Marcuzzi (Alsace), Chantal Ferreux (Bourgogne), Olivier Pichon (Bretagne), Alice Bernard (Centre), Sylvie Larigauderie, Hélène Beunon (Ile-de-France), Agnès Defrance (Languedoc-Roussillon), Marianne Masson (Lorraine), Laurent Lemaître, David Declerc (Nord-Pas-de-Calais), Viviane Olivier (Limousin), Claire Tailliant (Normandie), Christian Massault (Rhône-Alpes), Fabrice Boyer (Auvergne), Gladys Gonfrier (Antilles-Guyane), Stéphanie Teissier-Alonso (Poitou-Charentes), Véronique Herren (Franche-Comté), Cécile Michel (PACA-Corse), Eric Bourdeau (Aquitaine), Sébastien Lagarde (BN), Jean-Rémi François (Illettrisme), Isabelle De Souza (Légothèque), Hélène Brochard (Prisons/Hôpitaux), Françoise Martinelli (Accessibib), Cyrille Jaouan (Labenbib), Mina Bouland (Jeunesse), Claire Bongrand (Jeux Vidéo), Anne Verneuil (Advocacy), Dominique Lahary (Bibliothèques en réseau et Comité d'éthique), Eléonore Clavreul (International), Monique Calinon (BU/BS), Olivia de la Panneterie, Valérie Marchand (ABF).

Excusés : Carole Gasnier, Agnès Guesnon, Gérard Briand, Catherine Perrin, Patrick Megel, Cécile Trévian, Pascal Schmitt, Laurence Macé, Ludovic Bayart, Audrey Roger, Isabelle Magne-Certain, Virginie Eck.

ORDRE DU JOUR

- Rapport Orsenna (suite) : propositions à compléter et à débattre
- Point budget
- Finances et mesures économiques pour l'ABF : Suppression voyages en 2019 ? Réfléchir à une autre forme ; définir un quota de voyage par année ? Définir une politique nationale concernant les voyages ; risque de disparition de l'ABIS pointé par le comptable ; Frais de déplacements (en très grande hausse en 2017) : Quelles mesures prendre ?
- Point élections
- Thématiques des prochains *Médiathèmes* pour 2019 et pour le N° de décembre 2019 pour la revue BIBLIOTHÈQUE(s)
- débat sur le "débat" : attaques personnelles contre Anna Marcuzzi
- Création d'un groupe de travail sur le projet d'accueil de bibliothécaires migrants
- Commissions : point rapide

Thématique congrès 2019 Paris

« **S'ouvrir grand** » : les frontières à l'épreuve des métiers des bibliothèques (culture, métier, géographie) ; le travail culturel à l'épreuve des frontières.

Si la question des frontières connaît une actualité brûlante avec l'accueil des migrants, elle est aussi pertinente dans un secteur culturel qui a connu une dynamique forte de spécialisation, ainsi qu'un mouvement de technicisation. Dans ce contexte, comment maintenir la créativité qui invite et permet le dépassement des frontières, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels et leurs organisations ?

C'est la question à explorer en illustrant comment chaque intervenant, chaque professionnel a su dépasser sa zone habituelle de confort au contact d'autres. Le travail culturel n'a de sens que si le professionnel se risque parfois à faire preuve d'esprit créatif et surtout s'il invite la personne accompagnée à se libérer des frontières qui l'enferment dans un comportement répétitif.

Comment celui qui n'est pas bibliothécaire, inspire les bibliothécaires à voir autrement leurs métiers ?

Eric : Il s'agit des partenariats et non des horaires d'ouverture ? Attention au titre pour éviter toute confusion. Plusieurs personnes présentes ont souligné la nécessité de modifier le titre.

Il s'agira de traiter des interactions entre les différents métiers, la géographie, comment le regard du bibliothécaire sur le monde évolue.

Véronique : Ouvrir grand n'est pas seulement l'ouverture physique des bâtiments

Monique : penser également à l'aspect travail avec les acteurs privés (économiques, juridiques...)

VOTE

Pour : 16 / Abstention : 1 / Contre : 0

Faut-il une Loi sur les bibliothèques ?

Le sujet a été déjà évoqué en ateliers lors du séminaire du Havre (2017), Sylvie Robert serait prête à porter l'initiative d'un texte législatif si elle avait le soutien des associations professionnelles dont l'ABF, il y a également le retour récent de la mission Biblidroit. La ministre n'y serait pas très favorable, en raison de l'opposition de certains partenaires (AMF, association pros), alors que cela pourrait permettre de sécuriser certaines choses : pluralité, périmètre, formation etc.

Sylvie Robert souhaite avoir la position de l'ABF, en effet, elle envisage de déposer une proposition de loi en 2019, à condition d'être soutenue par la société civile.

Xavier a partagé un document pour discussion en CN et à l'AG afin de pouvoir donner la position de l'ABF avant l'été. Il s'agirait d'adopter les grands principes que l'on souhaiterait y voir, non pas de rédiger la loi.

1/ Définir les missions et par niveau de collectivités

- Obligation des BDP
- Liberté et pluralité des modèles pour l'intercommunalité
- Bibliothèques de CE et associatives

2/Affirmer l'accessibilité à tous:

- Accès libre et gratuit à toutes les bibliothèques
- Équité d'accès territorial
- Liberté d'accès à l'information
- Vis à vis des handicaps

3/ Protection contre la censure et pluralité des contenus y compris dans l'action culturelle

4/ Rassembler les règles juridiques qui s'appliquent au bibliothèque

- Droit d'auteurs
- Gratuit des lectures à voix haute
- Consultation d'internet

5/ Personnels des bibliothèques

- Par fonction publique et statut de fonctionnaire
- Formation initiale et continue
- Personnes participants au service public: bénévole formé

Quelle est la position de l'ABF vis à vis d'une loi ? Au Havre, à la suite des ateliers, le résultat était partagé à 50/50 pour et contre, le but est de ne pas figer, mais "protéger" contre les fermetures de bibliothèques ou les dérives des certains élus.

Questions :

Claire : Une loi, cela voudrait dire des sanctions en cas de non-respect ?

Laurent : cela avait été évoqué, peut-être envisager la création d'une instance type super CSB ?
Quel retour sur les lois musées et archives ?

Dominique : attention la loi Archives définit les règles de la conservation, la loi Musées définit des labels. Il ne faut pas enfermer. Et ne pas oublier les fonds patrimoniaux qui ne sont pas forcément correctement sécurisés. Il y aura un rapport suite au colloque Biblidroit.

Anne : On ne pourra pas être exhaustif, et on risque d'exclure du périmètre les choses non incluses. Faut-il y inscrire la gratuité, le cadre territorial, des normes (surfaces, personnel qualifié) : poser un certain nombre de seuils pour avoir des éléments de langage clairs.

Fabrice : Attention aux BU qui sont tributaires des recettes d'inscription, est-ce que Sylvie Robert souhaite inscrire également les BU dans le périmètre de la loi ?

Xavier : on peut ouvrir le débat, pour les BU on peut par exemple, demander la gratuité d'entrée ?

Françoise : Quelle valeur aura une loi qui n'est pas toujours très contraignante (cf loi accessibilité), quelle garantie qu'elle sera appliquée ?

Claire : Ce peut être intéressant comme document d'appui pour des élus. Xavier : face aux difficultés multiples rencontrées par de nombreux collègues (municipales, BD), cela pourrait donner des arguments.

Véronique : actuellement on n'a rien sur quoi s'appuyer en cas de dérive.

Sébastien : s'agit-il de protéger les bibliothèques ou de les promouvoir ?

Laurent : le respect de la loi pourrait-il conditionner les aides de l'Etat ?

Christian : Les bibliothèques sont redevenues des variables d'ajustement, les collectivités sont mises sous tutelle avec les pactes de stabilité ; une loi qui impose des choses alors que les marges de manœuvre des collectivités se réduisent risquent d'être totalement inefficaces. (ex : loi accessibilité).

Xavier : les bibliothèques qui ne sont pas aux normes ne peuvent bénéficier des CTL. Christian : ce sont des conditions d'éligibilité et non des normes.

Dominique : La réforme territoriale ne permet plus d'analyser par population municipale, il faut expertiser par réseau et maillage. Attention à ne pas partir de "l'ancien", choisir les termes utilisés. On est sur des cadres anciens alors que l'hybridation est de plus en plus fréquente.

Conclusion : c'est cette base de discussion qui sera proposée à l'AG, un vote aura lieu.

Rapport Orsenna :

La question du bénévolat sera à aborder, mais le BN n'a pas eu le temps d'en parler.

Point budget

- Déficit de 37 000€
- baisse des adhésions individuelles
- baisse des inscriptions au congrès 2017
- baisse des revenus liés à la formation
- subventions en légère augmentation
- augmentation des charges, notamment les déplacements (tout confondus : voyages des groupes, journées d'étude, jurys ABF).

Les voyages d'étude ont été nombreux, ils sont intéressants mais peuvent plomber les finances du national, même quand on a des subventions.

Anne : envisager l'augmentation de la participation,

Sylvie L. : En tous cas, il faut éviter de faire deux voyages de suite, le groupe IdF a fait le choix d'une tarification attractive, ce qui a permis d'avoir 80% de participants hors cadres A, 6 bourses ont été octroyées pour permettre à de jeunes collègues et des étudiants d'y participer. Le coût réel du voyage a été de 756€ par personne, les contributions demandées étaient de 200 € (cat C)/300 (cat B) 400€ (cat A).

Claire T. : les voyages peuvent être une "récompense", du partage pour les personnes qui s'impliquent dans les groupes.

Sylvie L. exprime son désaccord, le voyage doit permettre d'ouvrir aux autres. A chaque fois, cela permet de récupérer des personnes pour les prochains CA.

Alice : des formats de voyage autres peuvent être plus pertinents (sur 1 journée)

Il faut réfléchir à la gestion des voyages, et plutôt les organiser d'un point de vue national. Certains groupes ne peuvent faire de voyages (pour des raisons financières), cela crée une injustice territoriale. Voir quelle organisation ?

Xavier : il y aura une année blanche en 2019 pour les voyages à l'étranger.

A partir de 2020, les groupes souhaitant programmer un voyage devront impérativement demander une subvention. La situation financière est grave, il faut donc prendre des mesures drastiques.

Eric : un voyage est prévu par Aquitaine, sur un format court Suisse, Belgique ?

Laurent : Comme il y a renouvellement des CA, on préconise une année transitoire, laisser le temps aux nouveaux élus de prendre leurs marques. Ne pas oublier que les budgets des groupes sont de fait le budget national. C'est la même chose pour les commissions. On partirait sur 1 seul voyage par mandat et ouvert à l'ensemble des groupes.

Fabrice : Du coup, s'il n'y a pas de voyage, il y aura moins ou pas de subvention ?

Laurent : les subventions sont fléchées voyages, il faut faire des demandes pour d'autres projets.

Pourquoi ne pas inviter d'autres collègues d'autres pays ?

Fabrice : faut-il se caler sur les nouvelles régions ? S'il y a des groupes par grande région, on perdra immédiatement des adhérents, en raison de la perte de proximité.

Viviane : nous avons fusionné, mais cela pose d'énormes problèmes pour avoir une vie de groupe correcte (augmentation exponentielle des temps de déplacement).

Laurent : une vraie réflexion territoriale est à mener par l'ABF.

<p style="text-align: center;">VOTE SUR LES VOYAGES Moratoire 2019 / pas de voyage d'étude à l'étranger abstentions : 8 / contre : 1 / pour : 11</p>

<p style="text-align: center;">VOTE Mandater le BN pour réfléchir à une autre formule pour les voyages abstentions : 2 contre : 0 / Pour : 16</p>
--

Frais de déplacements : L'augmentation est assez nette, il faut être attentif.

Anne : certaines rencontres et réunions sont indispensables à la vie de l'association.

Fabrice : il est important d'aller chercher les collègues là où ils sont, dans les territoires très isolés, ce qui implique des frais importants.

Les Journées d'étude ont beaucoup moins rapporté que les autres années.

Viviane : quel est le coût du séminaire ?

Fabrice : cela a également un côté stratégique.

Laurent : c'est un moment de travail par ateliers. Le prochain sera aussi conçu comme une 'journée d'intégration' des nouveaux présidents.

Marianne : en reprenant le doc financier, on voit une baisse des dépenses et une augmentation des recettes entre 2016 et 2017 ?

Valérie : en 2017 il y a eu fusion de comptes (missions-frais déplacements et voyages), les deux années ne peuvent être comparées. C'est l'expert-comptable qui nous a alertés sur la situation due aux voyages d'étude.

Baisse des recettes de formation : le chiffre de 45.000 € est cité par Laurent : que recouvre-t-il précisément ? (Sylvie demande une expertise : comptabilité analytique pour comprendre cette baisse importante) La baisse des recettes serait-elle due à la baisse du nombre d'élèves ? Il y a des difficultés de financement par les collectivités, avec Pôle Emploi qui mettait en place une nouvelle plateforme pour le CPF : compte personnel de formation. Le BN valide l'ouverture de certains sites en dessous de 15 stagiaires pour éviter la fermeture définitive de centres (mais attention au nombre d'intervenants et des autres frais). Les frais de gestion des sites ont globalement diminué grâce aux efforts des responsables de sites de formation.

Christian : il a été impossible de relancer le site de formation en Rhône Alpes (autres offres de formation sur le territoire)

Véronique demande que soient prises en compte les régions frontalières qui permettent des voyages moins coûteux.

Déficit de l'ABIS avec risque de disparition de la société à très court terme si le résultat est encore déficitaire sur 2 ou 3 ans.

Il ne sera pas possible de faire remonter des dividendes cette année.

C'est surtout le stock qui plombe les comptes. Aujourd'hui, avec la nouvelle politique éditoriale, la gestion des stocks est meilleure. Pour économiser le coût du commissaire aux comptes (10 000€), il a fallu un changement rapide de statut de l'ABIS qui est passée de SASU à SARL. Vote prévu en AG.

Gérard Briand avait décidé de ne pas reconduire son mandat. Le nouveau statut SARL de l'ABIS oblige à nommer un gérant et c'est Pascal Wagner qui a accepté cette tâche.

Point sur les ventes des Médiathèmes

Olivia : les derniers numéros se vendent bien et régulièrement (Jeunesse, Cinéma, Accessibilité, 3e lieu, Memento). Il y a toujours des difficultés pour les parutions précédentes malgré les promotions. On espère voir le bénéfice du changement de politique éditoriale en 2019 avec un peu plus d'abonnés.

Désormais, seulement deux médiathèmes par an pour éviter les frais de fabrication. Depuis un an (nouvelle formule de la revue) la revue se vend bien au numéro.

Elections

Pas de questions sur le déroulé. Tous les groupes ont reçu les documents.

Recrutement pour les nouveaux bureaux ? Il est difficile de trouver des personnes qui acceptent de prendre des responsabilités pour le bureau.

Fabrice : Adhésions collectivités sont en hausse et les adhésions individuelles en baisse, ce qui pose question lors de la constitution des CA.

Laurent : on n'est pas certain que cela influence réellement le ratio individuel/collectivité

Agnès D. : Il n'y a personne pour le CA alors qu'il y a possibilité d'ouvrir le site de formation. (Sylvie, on peut trouver une solution pour ne pas laisser le site dans l'embarras)

Valérie : c'est difficile, certains élus au CA ne sont jamais venus. J'espère "recruter" grâce au congrès.

Claire T. : certains sont intéressés, mais dissuadés par la charge financière liée aux déplacements et au temps d'investissement nécessaire.

Thématiques médiathèmes + revue

Médiathèmes 2018 : "Concevoir une bibliothèque rurale" courant juillet et "les seniors" à l'automne.

Thématique de la revue de décembre 2018 : Partenariats bibliothèque/écoles

Propositions 2019 :

Médiathèmes :

Transition bibliographique : Il faut rattraper le retard du service public, gestion des métadonnées, interopérabilité + JE ? un article est prévu pour le prochain numéro de bibliothèque.

- Liberté et numérique ?
- éducation information et média
- bibliothèques et sécurité (déjà évoqué)
- bibliothèques spécialisées
- action culturelle et partenariats
- question des data (catalogues, données personnelles, série "data gueule !")
- illettrisme (2020)
- guide pratique "ouvrir son fablab"

Revue :

- territoires ultramarins (focus décembre 2019)
- Jeu en bibliothèque
- focus formation, évolution professionnelle (bilans de compétence, VAE)
- droits culturels

Débats sur " Le débat": où et quand? : accès à l'information dans le cadre légal.

Anna quitte le CN au cours du débat.

Suite aux attaques personnelles et répétées dont Anna Marcuzzi a fait l'objet suite à la publication de l'article "Militant de la Liberté ou sentinelle de pacte Républicain ?" dans la revue Bibliothèque(s)...

La première réaction publique a été publiée le 1er juin par le Comité éditorial de la revue sur le site et les RS ; le BN a publié le lendemain le 2 juin un autre communiqué.

Anna précise que l'article qu'elle a écrit pour la revue à la demande du comité éditorial a été rédigé longtemps avant la sortie effective de la revue.

Anna : "Sur la forme tout a été dit", les textes et attaques sur les RS sont ultra-violents", mon nom cité plusieurs fois". "Tout était bordé au niveau juridique, sur leur affirmation d'avoir dit quelque chose d'illégal". Il faut regarder ce qui se passe depuis un an au sein des CN, il n'y a jamais eu aucune possibilité de discussion avec eux". "Leurs compétences sont certaines, mais ils n'ont rien fait pour que nous nous saisissons ensemble de ces problématiques. Une forme de "terreur" a été mise en place au sein du CN, empêchant toute avancée ; c'est cher payé pour toutes ces années d'engagement au sein de l'ABF, et mon engagement pour la lecture publique.

J'ai signé la tribune en tant que membre de l'ABF, et j'ai même dû informer ma collectivité de ce qui se passait.

Je n'ai fait que poser des questions, des doutes... c'est la société qui se durcit, et il devient impossible d'aborder des sujets nécessaires, l'anathème devient la seule réponse. Peut-on encore parler entre nous de tous les sujets ?

La radicalisation (sous ses différentes formes) est une réalité, quelles réponses à donner aux interrogations légitimes des équipes?

L'ABF a laissé planer le doute sur le fond de la question dans la fin de la rédaction du communiqué".

Fabrice : "j'ai essayé de travailler avec la commission SN (Commission stratégie numérique), à la demande du BN, il n'y a jamais eu aucune réunion, tout était décidé par Silvère. "Ce qui compte c'est la compétence, " et il n'y a pas à revenir sur les nôtres, donc vous n'avez qu'à adopter nos propositions, le numérique doit être le pilier porteur de l'association. Il s'agit d'une stratégie d'entrisme, un comportement de lobby. Ils ne cherchent pas à avoir des positions réflexives, mais la rupture pour arriver à leurs fins"

L'ABF a besoin des compétences sur l'ensemble des sujets afin de construire des réponses collectives. Cela demande du temps...Le débat est sain, montre qu'il y a une difficulté avec une recherche de la vérité.

Cyrille : j'ai dû quitter la commission SN pour ne pas être instrumentalisé. C'est le même procédé pour PNB, d'autres collègues ont été en butte aux mêmes choses. Il y a eu également une tentative d'entrisme au sein de l'IABD. Je rejoins à nouveau l'ABF IdF

Eric : *Chloé a-t-elle été invitée au débat de ce soir ?*

Xavier : *nous n'avons pas souhaité l'inviter.*

Anna : *ce n'est pas son article qui pose problème, mais la signature de la tribune.*

Anne : *Lionel Dujol, membre coopté au BN précédent sur les questions numériques, partageait l'information, cherchait à trouver du compromis, à élever le débat. Je ne suis pas étonnée par la situation, liée au fait que l'ABF n'a pas retenu toutes leurs propositions. Ils ont voulu s'emparer de l'association et n'ont pas réussi. L'ABF leur a ouvert la porte, leur stratégie n'a pas fonctionné ; cela n'a aucune importance. Il est dommage que certains ne voient que la partie immergée de l'iceberg. Les commissions ont un rôle de consultation et seulement de consultation. Qu'ils retournent dans des collectifs où ils pourront continuer à faire des propositions qui ne manquent pas d'intérêt.*

Dominique : *j'ai déjà eu une expérience avec certains membres de la commission, ils ont déjà fait cet entrisme partout où ils sont passés. Ils veulent pouvoir apposer la signature d'une association sur leurs idées. L'ABF n'est pas armée pour leur faire face. Ils fonctionnent avec les réseaux et promotions de leurs idées certes intéressantes. Le dernier communiqué de l'ABF est une connerie, ils ont réussi à entraîner le BN dans leur agenda et leur façon de faire. Il faut ne pas se laisser impressionner, être habile sur la communication jusqu'aux élections, ne pas confondre idées et manœuvre.*

Il faut que l'ABF rattrape sa parole publique.

Fabrice : *les CA vont être renouvelés, nous sommes en phase de recrutement, ils le savent, ça ne facilite pas les choses ; il faut un vrai community manager à l'ABF.*

Laurent : *en face nous avons un collectif soudé. Collectivement qu'avons-nous fait ? Certains ont répondu sur agorabib, mais on leur a laissé la place...*

Xavier : *Faut-il amender le communiqué ? Comment communiquer, faire apparaître la manœuvre ? Ne plus être dans le réactif.*

Jean-Rémi : *je découvre tout cela. Extérieurement, il n'est pas sûr que ce soit visible à l'extérieur dans la communauté professionnelle. Un community manager est nécessaire.*

Anne : *Cela rappelle d'autres périodes compliquées, il faut faire attention, se préparer à la période, à l'AG. Une commission doit avoir la confiance de l'association. Ne pas sortir de ses valeurs, un communiqué supplémentaire n'apporterait que de l'eau à leur moulin. Il faut trouver moyen de ne pas occulter le débat, qui doit être professionnel.*

Véronique : *ils sont très suivis sur les réseaux sociaux.*

Laurent : *l'ABF est une association dans laquelle le débat est légitime.*

Jean-Rémi : *les attaques personnelles sont intolérables.*

Claire T : *ce serait dommage de supprimer la commission, cela montrerait qu'ils sont indispensables, et le numérique est important.*

Xavier : *j'ai écrit à chaque membre de la commission, un seul a répondu favorablement ; la commission sera remise sur la table après les élections.*

Cyrille : *il faut maintenir la commission SN, et continuer à gérer le numérique. C'est la commission numérique et pas celle de Silvère.*

Anne : *il n'y avait pas de commission dans le précédent mandat, Lionel a été coopté au bureau et il a fait le job.*

Monique : *leur départ est un soulagement pour certaines personnes, cela a fait des dégâts auprès des tutelles et des autres établissements. Fin de la commission ?*

Fabrice : *Thomas tient toujours le compte twitter de la commission avec le logo de l'ABF.*

Sébastien : *un communiqué sobre en soutien à Anna, continuer la commission stratégie numérique, le BN devant faire le relai. Reprendre le rapport sur l'inclusion numérique, la question de la RGPD et du "Cloud Act" (fouille de donnée extraterritoriale). Il faut communiquer sur le fait que l'on suspend la commission numérique.*

Xavier : *Attention au vocable : il faut aller chercher des experts silencieux et compétents et qui donnent des modes d'emploi et que ces personnes nous aident à traiter des sujets.*

Anne : *l'ABF n'a jamais communiqué sur le fonctionnement interne des commissions, il faut profiter du fait qu'il y a d'autres commissions qui sont en modification (je vous annonce que je quitte la commission advocacy)*

Dominique : *il faut ouvrir grand à tous les aspects du numérique ; c'est comme si l'ABF avait sous-traité à un groupe.*

Isabelle de Souza : *il y a beaucoup d'aigreur de leur part, dissoudre la commission ne fera qu'apporter de l'eau à leur moulin.*

Dominique : *il y a un fort risque de démission d'Anna, ce qui serait un succès pour eux. Il pourrait y avoir un message assez court de soutien signé par le CN ou l'AG. Les deux articles ne sont pas la position de l'ABF, le débat commence seulement maintenant, c'est un débat d'idées dans lequel on n'attaque pas les personnes.*

Anne : *il faut le dire au moment du discours, de l'AG. On ne revient pas sur les questions de fond, ce sera indiqué dans le compte rendu et relayer cela lors de l'AG.*

Eric : *comment caler un moment de débat sur le débat pendant le congrès ?*

Anne : *est-ce vraiment une bonne idée de bouleverser le programme du congrès, pourquoi ne pas rester dans ce qui est prévu ? Rester sur des principes généraux et ne pas refaire l'historique. évoquer rubrique débat dans la revue etc.
le débat est sur agorabib*

Olivia : *s'il doit y avoir débat, ce doit être en AG.*

Claire T : *tous les adhérents ne sont pas au courant de toute l'affaire, il ne faut pas monter en épingle les événements. Ce type de pratique va continuer.*

Marianne : *il faut qu'il y ait un paragraphe dans le discours de Xavier au moment de l'ouverture du congrès.*

<p style="text-align: center;">Mandater le BN pour réfléchir à un poste de community manager : vote pour à l'unanimité</p>

Gladys : remerciements au groupe qui organise le Congrès, les déplacements en région sont compliqués. Applaudissements.